

## CAPD

03 juillet 2018

Mme Hébrard étant retenue sur Poitiers, c'est Mme St Hilaire, Secrétaire Générale, qui préside cette CAPD.

### **1. Déclarations liminaires**

Cf PJ : Disparition du paritarisme – Formation continue - Ineat / Exeat

### **2. Plan de formation : bilan et perspectives**

Blaise Viairon, chargé de la formation initiale et continue, présente le bilan et les projets pour l'année 2018/2019.

- 7432 journées réalisées (au-delà du prévisionnel)

- l'offre ash doit désormais intégrer la spécificité des élèves à besoins particuliers pour sécuriser et aider à différencier.

#### Formations départementales prolongées

- spécificité moins de 3ans
- Cafipemf
- nouveaux collègues exerçant en ash
- natation
- T2
- groupe de travail formateurs
- 18h CP dédoublés intégrées au plan REP+

#### Formation ajoutées ou modifiées

- 1j moins de 3 ans non labellisées
- 2j école inclusive ASH pour 4 groupes de 12 directeurs
- 18h CE1 dédoublés
- 4j formation MAT
- ULIS école / 12h pour 3x8 personnes
- Ulis collège / 12h pour 2x8 personnes
- 3j pour 10 personnes : 6eme inclusive / SEGPA
- 1j formation délégués USEP
- 1j école et cinéma (néo-inscrits)

- 1 jour construire un PEAC
- Accompagnement écoles concernées par le plan numérique (env 35 PE sur 1j)

Nous notons l'absence de stages à dominante didactique... certes il y a des formations spécifiques dans les différentes circonscriptions mais ce n'est pas tout à fait la même chose.

Toutes les propositions présentées sont pour des publics désignés.

#### Formation initiale

38 PES l'an prochain + 2 places pour d'éventuels renouvellements + 1 report de scolarité.

20 doublettes / stages à mi-temps.

24 M2 non admis (sur 80 M1), un peu moins de 40 % admis au concours en Charente (32 jours de stage filé).

60 M1 (6 semaines de stages en pratique accompagnée)

#### Congé de formation professionnelle

Le reliquat de 1 mois et 26 jours est accordé à une collègue qui avait accepté 2 mois et 15 jours non indemnisés.

### **3. Inéat / Exéat : 3eme examen**

31 demandes d'exeat et 38 demandes d'inéat

Quelques départements accordent des Inéats : la Gironde, la Haute-Vienne, Les Bouches du Rhône... mais la DASEN a quelques inquiétudes quant aux intégrations possibles.

Peu de collègues ont leur exeat et peu ont mis la Charente en vœu 1.

La secrétaire générale propose de laisser entrer 1 collègue des Hauts de Seine (elle a son accord d'inéat mais a mis la Charente en vœu 6) et 1 collègue de la Nièvre.

Elle accorde 2 EXEATs : un pour la Gironde, l'autre pour la Haute Vienne.

**Nous insistons sur la difficulté des collègues à attendre l'accord d'exeat alors même qu'ils ont, pour certains, une promesse d'inéat.**

**La distance à parcourir, l'éloignement familial complexifient la vie de nos collègues, qui se trouvent parfois en très grande difficulté.**

Nous dénonçons le manque de moyens et ses répercussions sur le quotidien des collègues.

### **Demandes de disponibilité**

Monsieur Pipaud précise que 4 demandes de disponibilité sont accordées : 1 de droit et 3 sur autorisation.

#### **4. Mouvement des instituteurs et professeurs des écoles : ajustement phase 2**

Des ajustements sont faits par l'administration ( adéquation pour certains postes ; arrivées d'autres départements de collègues à fort barème ; ...)

Le SNUipp-FSU intervient pour faire des propositions les plus cohérentes possibles (exemples : 1 même personne quand plusieurs compléments de service dans la même école ; géographie ; type d'école – maternelle / élémentaire )

#### **5. Avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle**

1 seule promotion possible / 3 collègues concernés.

2 collègues maintiennent leur départ en retraite.

#### **6. Questions diverses du SNUipp ( réponses de l'administration en italique)**

- L'ensemble des rdv de carrière a-t-il été effectué ?

*1 difficulté pour les collègues en arrêt, dans ces cas pas de solution technique prévue par le ministère : juste mentionner « Rdv impossible »*

- Les collègues BD en REP+ n'ont pas accès aux journées de formation en REP+.

Le SNUipp-FSU16 demande que les collègues BD ou effectuant des compléments de service en REP+ puissent profiter de formation, et a minima la journée de présentation du REP+ :

*« pas les moyens de l'honorer, pour les nouveaux BD, on peut y porter une attention, surtout ceux rattachés en REP+, pour les compléments de services partiellement en REP+ on y a pensé mais problème des moyens de remplacement. » Nous exprimons notre désarroi face aux conséquences sur le terrain du manque de moyens.*

- Point sur les remplacements dans le département :

*Le 29 juin : - 5*

*Entre -3 et - 11 la deuxième quinzaine de juin.*

- **Suivi du rattrapage des heures faites en trop par les BD. Chaque BD s'est-il vu proposer un moment sans suppléance ?**

*> contrasté selon les circonscriptions*

*> circonscription pré-élémentaire : aucune école n'a de demi-journée inférieure à 2h15 donc les BD ne peuvent être libérés en dessous de ce volume ; Une IEN demande si les BD sont à jour de leur heures de conseils d'écoles et autres.*

- Collègues non admis en cappei : quel suivi complément de formation

*L'IEN ASH garantit un debriefing pour analyser les raisons de non admission. L'an prochain, ils contractualisent l'accompagnement. Avec le cappei, on peut retravailler épreuve par épreuve.*

**Le SNUipp exprime de nouveau son avis sur cette formation éprouvante professionnellement et personnellement ; le discrédit de l'administration qui a recours à des collègues qu'elle n'a pas validés pour occuper les postes ; le respect qui se doit à ces collègues motivés et volontaires.**

- PES : combien convoqués au jury académique ?

*La dsden ne le sait pas car géré par l'ESPE et le jury lui-même.*

- Info sur les stages d'initiative nationale ?

*> pas d'info du ministère.*

- Projet d'école : combien d'écoles ont reçu un avis de « non validation à ce jour » ?

*> évoqué en conseil d'IEN mais pas dénombré.*

**Le SNUipp-FSU réitère ses propos à ce sujet : problème du temps et de l'énergie consacrés ; quelle conséquence sur le fonctionnement de l'école ; quelle sanction etc**